

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 748
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-710
« RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE » DE LA VILLE
DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 7 juin 2021 le Règlement numéro 2021-748 modifiant le Règlement 2018-710 de la ville de Bonaventure ;

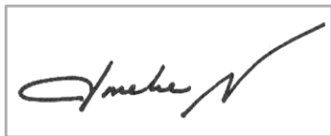
QUE ce Règlement a pour objet et conséquence y inclure des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 7 juin 2021, date de son adoption lors de la séance ordinaire du Conseil municipal ;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Bonaventure.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)



Amélie Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière